

**Obstyles**.com

le portail des tendances du nouvelobs.com



## PEOPLE

### Pécresse fait condamner trois mags people

publié le 03/02/2010

**Valérie Pécresse** a obtenu réparation auprès de la justice pour des clichés pris en compagnie de son mari lors de leurs vacances à l'île Maurice. *Voici*, *Closer* et *VSD* ont été condamnés pour atteinte à la vie privée et au droit à l'image.

Les sociétés Prisma Presse, VSD et Mondadori devront verser un total de 10.500 euros à la ministre de l'Enseignement supérieur et à son mari, Jérôme Pécresse, a décidé le juge des référés du TGI de Paris. Les trois sociétés devront par ailleurs verser chacun une somme de 1.500 euros au couple Pécresse au titre des frais de justice. *Voici* et *Closer* devront par ailleurs faire état de cette condamnation dans un futur numéro.

rubriques : News | Mode | Beauté | People  
partenaires : Bazar Parisien | Sarenza | hôtels et préférence  
Contacts | Plan du site | Publicité | Conditions d'utilisation | Données personnelles | Copyright | Index |  
© Le Nouvel Observateur - Tous droits réservés. Obstyles.com est une marque exclusive du Nouvel Observateur



La fréquentation de ce site est certifiée par l'OJD

[Un site de nouvelobs.com Network](#)